



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 8 novembre 2023

Date de convocation :
19/10/2023

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	16
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
16	4
Nombre total de votants	
20	

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	2

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSSEMAN, Patrice DUSSOUILLEZ, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Matthieu SUSANNE, Stéphane WOYNAROSKI.

Membres ayant donné pouvoir

Fabienne BRAUCHLI (à Gilles DEMERSSEMAN), Claire MALLARD (à Stéphane WOYNAROSKI), Claire MARUEJOLS (à Anne-Laure BORDERELLE), Frédéric SERGENT (à Sandra DECROUX).

Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire)

Sandra DECROUX, Régis DESBROSSES, Marie-Astrid LOMBARD, Sandrine PETIT-MICHAUD, Philippe RIVA.

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Néant.

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Fabienne BRAUCHLI, Jean-François COLOMBET, Blandine DELAPORTE, François GILLET, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Claire MARUEJOLS, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Jean-Philippe PANIER, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Frédéric SERGENT, Michèle SOULIER, Corinne TISSIER.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Audrey DEBIEZ, Responsable Administrative et Financière de l'ARB BFC, Nadine ENDERLIN, Chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité de la Région BFC, Frédéric PONCET, Vice-Président du PNR du Haut-Jura, Vincent ROULLET, Chargé de mission économie et innovation de l'ARB BFC, Luc TERRAZ, Directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique à la Maison Régionale de l'Innovation (F-21000 Dijon) de 9h30 à 12h15.

A été nommé(e) secrétaire : Jean RAYMOND

Délibération N°2023-92

Adoption du PV du CA du 16 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC) ;


Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le rapport présenté et les corrections apportées en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le Procès-Verbal du CA de l'ARB du 16 mai 2023.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait à Dijon, le 08/11/2023</p>  <p>Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté 4 square Castan CS 51857 25031 BESANCON Cedex 03 39 91 31 02 - contact@arb-bfc.fr</p> <p>Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté</p>
--	---



Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 16 mai 2023

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Fabienne BRAUCHLI, Matthieu DELCAMP, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Muriel LORIOD-BARDI, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Matthieu SUSANNE, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI.

Membres ayant donné pouvoir

Gilles DEMERSSEMAN (à Claire MALLARD), Claire MARUEJOLS (à Anne-Laure BORDERELLE), Sylvain MATHIEU (à Stéphane WOYNAROSKI), Franck ROBINE (à Patrick VAUTERIN).

Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire)

Richard ALEXANDRE, Marie-Ange CHRISTOPHE, Patrice DUSSOUILLEZ, Véronique LAVILLE, Claire MALLARD, Sandrine PETIT-MICHAUD, Philippe RIVA, Patrick VAUTERIN.

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Sandra DECROUX.

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Fabrice AUBERT, Jean-François COLOMBET, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Blandine DELAPORTE, Gilles DEMERSSEMAN, François GILLET, Etienne HENRIOT, Claire MARUEJOLS, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Jean-Philippe PANIER, Sandra PEROUX, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Frédéric SERGENT, Michèle SOULIER, Anne VIGNOT.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Mamadou BARRY, Stagiaire master 2 droit des ressources humaines des fonctions publiques, Audrey DEBIEZ, Responsable Administrative et Financière de l'ARB BFC, Agnès COMPAGNE, Cheffe du service Biodiversité de la Région BFC, Nadine ENDERLIN, Chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité de la Région BFC, Luc TERRAZ, Directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique à la salle Victor Hugo du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (F-25000 Besançon) de 14h00 à 17h15.

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 21.

Nombre de membres votants : 19.

Nombre de pouvoirs donnés : 4.

Nombre total de votants : 23.

Quorum atteint : 23 votants.

Ordre du jour

- **Validation du procès-verbal du CA de l'ARB du 10 janvier 2023**
- **Délibérations budgétaires (votes)**
 - Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2022,
 - Affectation du résultat 2022,
 - Présentation du budget supplémentaire 2023,
 - Poste ingénierie du projet LIFE SN Biodiv'France (2024-2032) : mise en œuvre de la mission et mobilisation des reliquats.
- **Délibérations relatives aux personnels (votes)**
 - Transformation du poste de Chargé de projet biodiversité et entreprises par celui de Chef de service mobilisation et chargé de projet biodiversité et entreprises (conformément à l'organigramme validé le 17 novembre 2022),
 - Transformation du poste de Chargé de projet biodiversité et territoire par celui de Chef de service territoire et chargé de projet biodiversité et territoire (conformément à l'organigramme validé le 17 novembre 2022),
 - Conventionnement avec le Centre de gestion de Côte d'Or (CDG21) pour l'adhésion obligatoire au « Dispositif de signalement des actes de violence, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation »,
 - Conventionnement avec le CDG21 pour désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG21
- **Renouvellement du poste de directeur (débat et vote)**
 - Conformément aux statuts de l'Agence (article 12), le mandat du directeur arrivant à échéance le 1^{er} juin 2023, il est nécessaire de le renouveler,
 - Présentation par le directeur de son nouveau projet d'orientations environnementales.
- **Informations des membres du Conseil d'administration**
 - ⊖ Présentation des nouveaux membres de l'équipe de l'Agence,
 - ⊖ Point d'avancement sur le projet de transfert à l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté des missions de Bourgogne-Franche-Comté Nature,
 - ⊖ Représentation de l'ARB au Comité Régional de la Biodiversité.

Le Président Stéphane Woynaroski ouvre la séance du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (Agence, ARB) et souhaite la bienvenue aux membres. Il annonce que c'est une séance qui aborde notamment les points liés au Budget 2023 et aux questions de ressources humaines.

Le Secrétaire de séance est Jean Raymond.

Au vu de la liste des présents et des mandats le quorum est atteint. Les personnes excusées sont également citées lors de cette ouverture.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 janvier 2023 (vote)

Le procès-verbal ne fait appel à aucune remarque particulière excepté sur les personnes présentes dont la liste est modifiée en conséquence (absence d'Agnès Compagne de la Région).

Vote : le procès-verbal du CA du 10 janvier 2023 est adopté (unanimité).

2. Questions budgétaires 2023 (votes)

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle les grands principes budgétaires et les étapes phares du budget qui est soumis au vote du CA (présentation et vote du budget de début d'année, intégration du résultat budgétaire de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif et du compte de gestion au budget en cours, actualisation des prévisions de l'exercice en cours, constatation des exécutions).

Il présente alors le compte administratif et le compte de gestion 2022 et fait remarquer la montée en charge de l'Agence entre 2021 et 2022 (augmentation de + 63 % des volumes budgétaires) en cohérence avec le développement RH de l'Agence opéré en 2022. Il remercie l'ensemble des financeurs de l'ARB : Région, OFB, CD58, État (DREAL) pour leur soutien.

La Responsable administrative et financière de l'ARB Audrey Debiez détaille l'ensemble des lignes reprises dans le document versé au dossier envoyé aux administrateurs.

Concernant le résultat de fonctionnement à affecter, le Président Stéphane Woynaroski précise que l'Agence n'a pas vocation à thésauriser les crédits obtenus et non consommés, mais qu'une gestion prudente des fonds a été opérée jusque-là. De toute évidence, une réflexion sur l'utilisation de ces crédits excédentaires doit être opérée, de la même manière qu'elle avait été faite pour l'acquisition du drone antérieurement. Il est proposé de réfléchir collectivement avec les membres du CA sur leur utilisation lors du prochain débat d'orientation budgétaire 2024 à l'automne 2023.

Le Budget Supplémentaire (BS) s'adosse sur la mobilisation des fonds issus de l'affectation du résultat elle-même opérée sur le compte administratif 2022 validé courant avril 2023. Ainsi, le BS intègre, entre autres, les dépenses liées aux investissements quant à la rénovation du site internet de l'ARB et des dépenses de fonctionnement qui ont fait l'objet d'une programmation d'engagement reportée dans l'année.

Patrick Vauterin souligne la possibilité de venir mobiliser le Fonds vert sur ces lignes non fongibles dédiées à la biodiversité.

Matthieu Susanne souligne la nécessaire pérennité de certains postes de l'ARB et en particulier ceux dépendants des 75 000 € de la Région en sus de la dotation depuis le transfert de Sigogne.

Agnès Compagne répond que cette somme est inscrite à la DM1 du BS de la Région des 29 et 30 juin 2023. Par ailleurs il sera proposé une reconduction sur la section de fonctionnement au budget 2024.

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que les crédits régionaux alloués sont liés au montant du budget régional de l'environnement et des orientations du mandat politique en cours. Il indique que la Vice-Présidente et lui défendront les crédits biodiversité sur la durée du mandat jusqu'en 2028.

Franck Grossiord demande que ces crédits soient pérennes au regard des missions qui le sont déjà.

Le Président Stéphane Woynaroski émet le souhait d'inscrire l'Agence dans une durabilité qui ne soit pas associée à la durée de ses financements.

Jean Raymond souligne son inquiétude quant au renouvellement futur du Conseil régional et des politiques qui pourraient en découler, à l'image de ce qui se passe dans des régions limitrophes.

Patrick Vauterin pense que la pérennité passe par la preuve de l'efficacité des dépenses engagées.

Luc Terraz promet d'assurer la résilience financière pour faire le lien entre le versement des subventions et les dépenses à effectuer.

Le Président Stéphane Woynaroski décrit le projet de poste ingénierie du projet LIFE SN Biodiv'France (2024-2032) dont le montant total de 350 k€ est finançable à 60 % par des crédits européens, le reste des fonds étant à trouver par l'Agence (40 %). L'Agence avait alors étudié la possibilité de financer le reste à charge de la mission par la mobilisation des résultats affectés de l'ARB à hauteur de 145 000 € sur la période 2024-2032. Mais des discussions initiées avec la Vice-Présidente de la Région pourraient inciter la Région à s'engager sur le projet à hauteur de 9 300 €/an sur 7 ans, ce qui déclencherait le même versement de la part de l'OFB, qui s'était engagé à financer à 15 % le projet si la Région BFC s'y engageait aussi.

Matthieu Delcamp précise que, grâce au LIFE Biodiv'Est la Région Grand Est a pu mettre en place 6 postes dédiés à l'ingénierie financière. Il se demande si le nombre de poste (1) sera suffisant pour couvrir les besoins et demandes de toute la Région, alertant sur un possible risque d'engorgement et de clientélisme. Il évoque la possibilité de répondre à un projet LIFE plus important qui pourrait financer toutes les forces nécessaires.

Le Directeur Luc Terraz confirme que le projet de LIFE Biodiv-France porté par l'OFB, et pour lequel les ARB dont celle de BFC ont déposé des projets, comprend ce volet ingénierie de projet. Il entend également l'intérêt du Fonds vert pour lequel l'équipe de l'ARB travaille en vue de déposer des projets. Il rappelle qu'initialement 3 postes étaient prévus dans le projet, mais que des arbitrages nationaux n'ont permis de retenir qu'un seul poste au final.

Patrick Vauterin souhaite avoir des détails sur le contenu et le périmètre d'intervention du poste d'ingénierie, et si, notamment, il est destiné à appuyer les collectivités territoriales et/ou l'Agence elle-même dans le dépôt de dossiers.

Le Président Stéphane Woynaroski annonce alors, qu'à l'issue de ces informations de dernières minutes, il ne sera pas demandé au CA de se prononcer sur le poste d'ingénierie, mais que la question sera reposée pour le financement du poste formation dont une fiche projet avait fait l'objet d'une remontée lors d'un prochain CA. Il complète ses propos en rappelant que la mobilisation des acteurs est un des cinq piliers de l'Agence, et qu'il souhaite que l'Agence soit le plus pragmatique et le plus pratique possible pour embarquer le plus de monde.

Luc Terraz rappelle que l'embryon d'une cellule régionale d'ingénierie financière figure sur la feuille de route de l'Agence et qu'elle est destinée aux collectivités en premier lieu.

Patrick Vauterin demande si une date de retour de l'Europe est connue. Anne-Laure Borderelle répond que le dossier est actuellement à l'étude et qu'il faut encore sans doute compter un mois avant d'avoir un retour.

Jean Raymond relève l'intérêt du Fonds vert et surtout l'intérêt qu'il y aurait à informer les maîtres d'ouvrage, les collectivités et les associations sur les possibilités de financement et les actions éligibles.

Sandra Decroux relate que le Fonds vert n'est pas aussi facile d'accès qu'il semblerait. Par ailleurs, elle appelle à éviter la dispersion des fonds et des porteurs de projets, notamment vers les sociétés d'histoire naturelle, afin de renforcer l'efficacité des financements. Elle porte à connaissance que les besoins de formations en connaissance naturaliste sont importants.

Romain Gamelon demande que l'attention soit portée à la typologie des projets et à l'aide déployée en ce sens.

Jean Raymond prévient des risques de doublon avec la Région.

Le Président Stéphane Woynaroski répond que la Région ne porte pas ces missions précises d'appui à l'ingénierie.

Le Directeur Luc Terraz confirme ces demandes et le fait que, initialement, l'ARB avait déposé un poste en ce sens sur le LIFE Biodiv'France. Cet inventaire des formations existantes, des besoins remontés et des modules qui pourraient être proposés aux organismes de formations, est une thématique statutaire que l'ARB appréhendera de toute manière, avec un travail partenarial. Il décrit le poste LIFE « ingénierie » destiné prioritairement aux collectivités territoriales.

Anne-Laure Borderelle rappelle qu'il y a plus de demandes de la part des collectivités pour pouvoir monter des dossiers de mobilisations de budget que de demandes de formations.

Concernant le projet de LIFE Biodiv'France Agnès Compagne précise que la Région travaille à un projet de convention tripartite pluriannuelle Région-OFB-ARB, qui va au-delà des mandats des actuels élus, pour assurer le versement des fonds sur la durée du LIFE de 2024 à 2032, soit 9 300 € par an pour la Région, et autant pour l'OFB au crédit du poste « Ingénierie » de l'ARB si le LIFE aboutit favorablement.

Pour terminer sur les questions financières, Luc Terraz rappelle que les comptes de l'ARB seront gérés conformément à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, en lieu et place de la M14 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Président propose de réunir les personnes intéressées dans un groupe de travail (GT), avant le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de l'automne, pour étudier les pistes d'utilisation de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Directeur Luc Terraz se tient à disposition pour animer ce GT. Il mentionne la nécessité de disposer d'un fonds de roulement pour faire, annuellement, la suture avec le versement des dotations. A ce jour, ce fonds de roulement représenterait environ 4 mois de fonctionnement à environ 90 000 € mensuels.

Vote : Le compte administratif 2022 est adopté (unanimité).

Vote : Le compte de gestion 2022 est adopté (unanimité).

Vote : L'affectation du résultat 2022 est adoptée (unanimité).

Vote : Le budget supplémentaire 2023 est adopté (unanimité).

3. Questions sociales (votes)

Le Président Stéphane Woynaroski explique qu'après la validation de l'organigramme général de l'ARB validé par le CA du 17 novembre 2022, il s'agit de mettre en conformité les postes de chefs de service correspondants pour le service territoire et pour le service mobilisation.

Sandra Decroux s'interroge sur la nécessité d'une publication des postes. Luc Terraz répond négativement, et qu'il s'agit pour le Centre de gestion d'une simple régularisation administrative pour mettre en cohérence les dossiers des agents.

Conformément à la demande du Centre de gestion de Côte d'Or (CDG21), Luc Terraz présente le conventionnement pour l'adhésion obligatoire au « Dispositif de signalement des actes de violence, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexistes, de

menaces ou tout autre acte d'intimidation ». La convention n'ayant pas été annexée au rapport, elle sera présentée pour information au prochain CA.

Conformément à la demande du CDG21, Luc Terraz présente le conventionnement pour la désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG21. Suite aux remarques qui ont été remontées, Luc Terraz rappelle qu'il est important que tous les administrateurs du CA puissent bénéficier de la mission et propose d'engager une réflexion sur l'édition d'une charte qui soit adaptée au fonctionnement de l'Agence.

Vote : le poste Chargé de projet biodiversité et entreprises est transformé en poste de Chef de service mobilisation et chargé de projet biodiversité et entreprises (unanimité).

Vote : le poste Chargé de projet biodiversité et territoire est transformé en poste de Chef de service territoire et chargé de projet biodiversité et territoire (unanimité).

Vote : le principe de la convention relative au dispositif de signalement des actes de violence, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation est approuvé (unanimité).

Vote : le principe de faire appel à un référent déontologue et d'engager l'écriture d'une charte de déontologie à annexer au règlement intérieur est approuvé (unanimité).

4. Renouvellement du mandat de directeur et présentation du Programme Pluriannuel d'Orientations Environnementales (PPOE) 2023-2026

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que le recrutement du Directeur a eu lieu il y a trois ans par un jury, et qu'à l'époque le principe d'un(e) directeur(trice) d'un EPCE (environnement) était similaire à celui d'un EPCC (culturel). Au moment du recrutement ou du renouvellement du directeur, la présentation du projet représente une étape importante.

Luc Terraz introduit la présentation de son Programme pluriannuel d'orientations environnementales (PPOE) en remerciant l'équipe, les administrateurs et les partenaires pour leur confiance et pour avoir permis de mettre en place l'Agence. Il tient à souligner que le temps, la charge de travail et l'énergie déployés pour sa mise en œuvre ont été sous-estimés par les créateurs de l'Agence. Son fonctionnement est relativement lourd, mais il se réjouit que la construction ait été collective incluant les différents administrateurs et associations. Il rappelle que le PPOE est similaire à un projet d'établissement ou une feuille de route. Il détermine les actions à mettre en œuvre et les partenariats à établir. Ainsi, par rapport à la feuille de route 2022-2026 présentée en 2022, 60 % des actions sont faites ou en cours, 1/3 reste à monter ou sont à l'étude.

Il retient que les débuts ont peut-être montré une envie d'agir trop vite. Son objectif, aujourd'hui, est de consolider les actions et les premières missions de l'Agence, en sécurisant et en renforçant les objectifs, les partenariats avec les fondateurs et les financeurs (Région, OFB, Préfets, DREAL, Agences de l'Eau). Il souhaite vivement continuer à pouvoir travailler, à développer davantage l'ensemble des actions et débattre collectivement, sur des sujets complexes et passionnés, et trouver des compromis qui font sens.

Le Président Stéphane Woynaroski remercie le Directeur pour le travail accompli ensemble, son dévouement et son engagement. Il rappelle la nécessité d'avancer ensemble vite et localement face à l'effondrement de la biodiversité. Il propose d'engager le débat avec les administrateurs.

Patrick Vauterin interroge Luc Terraz sur son bilan et ses enseignements. Ce dernier rappelle le point 4.1 des statuts de l'Agence d'animer une dynamique de réseaux régionaux, mission qu'aujourd'hui il requalifierait plutôt en une « mise à disposition de », il est aujourd'hui plus prudent sur l'animation de réseaux.

Muriel Loriod-Bardi énonce alors que le rôle de l'ARB est de mettre différents partenaires autour de la table, et non pas de se substituer à ce qui se fait déjà au niveau terrain. Elle alerte toutefois sur les énergies qui s'envolent et ne se mobiliseront plus ensuite.

Romain Gamelon parle des marges de progressions et d'opportunités à faire sur le SAP via le réseau de gestionnaires.

Claire Mallard remercie Luc Terraz pour son bilan et ses perspectives, et souligne l'importance de pouvoir travailler en réseau, et rappelle que la construction de consensus n'est pas un fait acquis dans la société, surtout qu'émettre des avis différents demande plus de temps.

Patrice Notteghem a le sentiment que l'ARB évolue et progresse. Vu de l'extérieur, c'est une structure administrative qui n'est pas au cœur des préoccupations de terrain. Ce type d'intérêt pourrait davantage être demandé à des bénévoles avec un regard et une implication à part. Il souligne l'importance de la connaissance via le réseau des connaissances. En effet, le soutien au bénévolat pourrait se traduire par la formation délivrée par les associations naturalistes. Il est essentiel qu'un effort soit déployé pour un changement d'image par rapport au public cible pour le futur.

Luc Terraz répond que le réseau associatif peut contribuer à la mobilisation citoyenne via les sciences participatives et les régies, mais doute que cela puisse fonctionner aussi harmonieusement au regard de l'historique des uns et des autres.

Le GRAINE s'interroge sur le lien entre santé et environnement, puisque le GRAINE est pilote de l'axe 2 du PRSE 4.

Patrick Vauterin s'interroge sur les moyens et l'équilibre entre les fonctions supports et administratives par rapport à la charge de travail existante.

Luc Terraz répond que les moyens sont insuffisants et qu'il manque au moins un ETP, notamment en matière de secrétariat administratif.

La Chambre d'Agriculture indique qu'elle est sensible aux changements et dérèglements climatiques et qu'elle peut apporter son aide sur le terrain aux agriculteurs.

La Vice-Présidente Anne-Laure Borderelle remercie Luc Terraz lors de la phase de construction de l'Agence, l'équipe, qui a dû s'adapter aux évolutions de la structure, ainsi que les administrateurs. Elle tient à émettre un point de vigilance sur les équipes concernant la présence de Luc Terraz. Elle est reconnaissante de l'ARB sur la production des contenus et souhaite que les bases soient resserrées. Elle interroge Luc Terraz sur un regret. Celui émet le souhait de voir l'Agence stabiliser concrètement la localisation de ses bureaux pour le bien-être de l'équipe.

Sandra Decroux fait noter une remarque sur la sémantique à utiliser : proscrire le terme « coordonner » et utiliser le terme « appuyer ». Elle alerte notamment sur le goulot d'étranglement qui peut exister au niveau des associations pour valider les données.

Matthieu Susanne évoque une requête de l'équipe salariée portant sur un souhait d'être associée à l'élaboration de la nouvelle feuille de route pour tenir compte des moyens de l'Agence.

Luc Terraz répond que la première feuille de route avait été construite avec l'ensemble des six salariés en place. Il évoque l'idée d'activer le comité d'orientation pour compléter.

Le Président Stéphane Woynaroski précise que la feuille de route n'a pas été complètement réécrite et qu'elle n'est que la poursuite des actions déjà entamées.

Muriel Loriod-Bardi fait remarquer que la mobilisation citoyenne est importante pour la mise en réseau, et permet de développer des partenariats. Elle propose par exemple d'interpeller les gens dans des lieux, et cette action pourrait être animée par l'ARB.

Luc Terraz répond que si la mobilisation des acteurs est une des missions de l'Agence, elle n'est pas suffisamment dimensionnée en personnel pour mener ce type d'action.

Le Président Stéphane Woynaroski synthétise les échanges et remercie pour finir Marie Thomas, la première directrice provisoire de l'Agence. Il demande à Luc Terraz de sortir de la salle et propose un vote à bulletin secret pour les administrateurs qui le souhaitent.

N'ayant relevé aucune opposition, le vote se fait à mains levées et Audrey Debiez procède aux comptabilisations.

Claire Mallard et Patrick Vauterin ayant dû s'absenter, 17 personnes votent, avec 2 pouvoirs, soit 19 voix à s'exprimer.

Vote : le mandat de directeur est renouvelé pour trois ans à l'unanimité.

5. Points divers

Point RH

Le Président Stéphane Woynaroski présente les nouveaux venus de l'Agence, dont Franck Müller le chargé de mission Médiation Élevage et Grands Prédateurs (en CDD pour 3 ans).

Luc Terraz précise que la mission de médiation n'interférera pas avec les missions menées par l'État et l'OFB puisqu'il s'agit d'un suivi d'expérimentation sur le terrain.

Deux étudiants en stage ont également renforcé temporairement les effectifs : un stagiaire sur la bibliographie du Loup (un mois) et un stagiaire sur l'élaboration de dossiers RH (six mois).

Jean Raymond fait remarquer que le carnet thématique du loup n'est pas référencable comme ouvrage scientifique car il y manquerait une bibliographie technique.

BFC Nature (BFCN)

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle qu'une convention pour travailler en commun a été rédigée et signée le 14 octobre 2021 en vue d'un rapprochement. Cette convention incluait l'étude de l'intégration de BFCN dans l'ARB.

A ce stade, les négociations de rapprochement sont interrompues car certaines conditions exigées par BFCN sont inapplicables à l'ARB (ex : être un membre du conseil d'administration ou un budget annexe).

Le Président Stéphane Woynaroski souhaite se rendre au prochain conseil d'administration de BFCN prévu le 25 mai 2023.

Représentation de l'ARB au Comité Régional de la Biodiversité

Agnès Compagne rappelle que plusieurs membres du CA de l'ARB siègent déjà au CRB en tant que représentant de leur propre structure.

Luc Terraz propose une représentation paritaire au sein de l'équipe.

Questions diverses

Le rapport d'activité 2022 est consultable sur le site internet de l'Agence.

Concernant la Fête de la Nature », l'événement avait nécessité beaucoup de préparation en 2022. En 2023, l'Agence a souhaité réduire son implication et se focaliser sur quelques dates préparées avec assiduité.

Luc Terraz annonce qu'une série de 3 vidéos Aires Terrestres Éducatives va bientôt être dévoilée. Elles ont été filmées en Côte-d'Or, en Haute-Saône et dans la Nièvre. S'en suivront des vidéos pour les Territoires Engagés pour la Nature. Enfin, des vidéos pour les Entreprises Engagées pour la Nature sont à l'étude.

Luc Terraz termine en parlant des stages avec les étudiants en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) dont un groupe travaille sur un projet de charte type qui puisse être reprise par des organisateurs d'événements, et un autre groupe d'étudiants travaille avec des sportifs de la région connus pour capitaliser sur un esprit environnemental, permettant de mobiliser des gens qu'on n'a pas l'habitude de voir.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le Président les remercie et lève la séance à 17h10.

PV adopté le 08 novembre 2023,

Le secrétaire de séance, Jean
RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI



feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
1	Titulaire	CRBFC	MODDE Stéphanie	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	MALLARD Claire	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Stéphanie WOYNAROSKI		Excusé	Oui		1
Total 1							0	1		
2	Titulaire	CRBFC	WOYNAROSKI Stéphan	> Président ARB			Présent	Oui		1
	Suppléant	CRBFC	LAGNEAU Aurore	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Claire MALLARD					
Total 2							1	1		
3	Titulaire	CRBFC	DEMERSSEMAN Gilles	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	GUINEBERT Matthieu	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Gilles DEMERSSEMAN					
Total 3							0	0		
4	Titulaire	CRBFC	NORMIER Christophe	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	CARLE-VIGUIER Catherine	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 4							0	0		
5	Titulaire	CRBFC	GUIBERT Julien	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	LASSARRE Florence	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 5							0	0		
6	Titulaire	CD	DELAORTE Blandine	Conseils Départementaux						
	Suppléant	CD	BOUCHARD Corinne	Conseils Départementaux						
Total 6							0	0		
7	Titulaire	PNR	MATHIEU Sylvain	Parcs Naturels Régionaux						
	Suppléant	PNR	VESPA Françoise	Parcs Naturels Régionaux						
Total 7							0	0		
8	Titulaire	VILLE SIEGE : BESANCON	BRAUCHLI Fabienne	VILLE SIEGE : BESANCON	administrateur		Excusé	Oui		1
	Suppléant	VILLE SIEGE : BESANCON	MICHEL Marie-Thérèse	VILLE SIEGE : BESANCON			Excusé	Non		
Total 8							0	1		
9	Titulaire	PREFET DE REGION / DREAL	ROBINE Franck	PREFET DE REGION						
	Suppléant	PREFET DE REGION / DREAL	COLLIN HUET Marie-Pierre	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BFC			Présent	Oui		1



Total 28										1	1	
29	Titulaire	REPRES. PERSON.	SUSANNE Matthieu	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						Présent	Oui	1
	Suppléant	REPRES. PERSON.	LAPORTE Morgane	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
Total 29										1	1	
30	Titulaire	Membre avec voix consultative	TERRAZ Luc	Membre avec voix consultative						Présent		
Total 30										1	0	
(vide)	Région	Invitée sans droit de vote	COMPAGNE Agnès	CRBFC						Excusé	Non	
			ENDERLIN Nadine	CRBFC						Présent	Non	
			ROUGIEUX Isabelle	CRBFC								
	Equipe	Invitée sans droit de vote	BECHTEL Deborah	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
			Chef de service Mobilisation (Poste vacant)	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
			DEBIEZ Audrey	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						Présent	Non	
			DORBANI Bruno	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
			HENCKEL Laura	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
			MAGNIN-FEYSOT Amélie	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
			MULLER Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC								
			ROULLET Vincent	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						Présent	Non	
	Comptable	Invitée sans droit de vote	SOULIER Michèle	Palerie Régionale						Excusé	Non	
Total (vide)										0	0	0
Total général										13	15	15